

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

#### RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 À L'EFFET DE MODIFIER, ABROGER OU ADOPTER DIVERSES DISPOSITIONS

##### 1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 7 octobre 2024, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de la séance ordinaire du mardi 8 octobre 2024, un second projet de règlement numéro CA28 0023-48 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023, lequel est intitulé tel que ci-dessus.

Le second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées à l'ensemble du territoire et aux zones visées C1-336 et R1-205 et celles contiguës, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

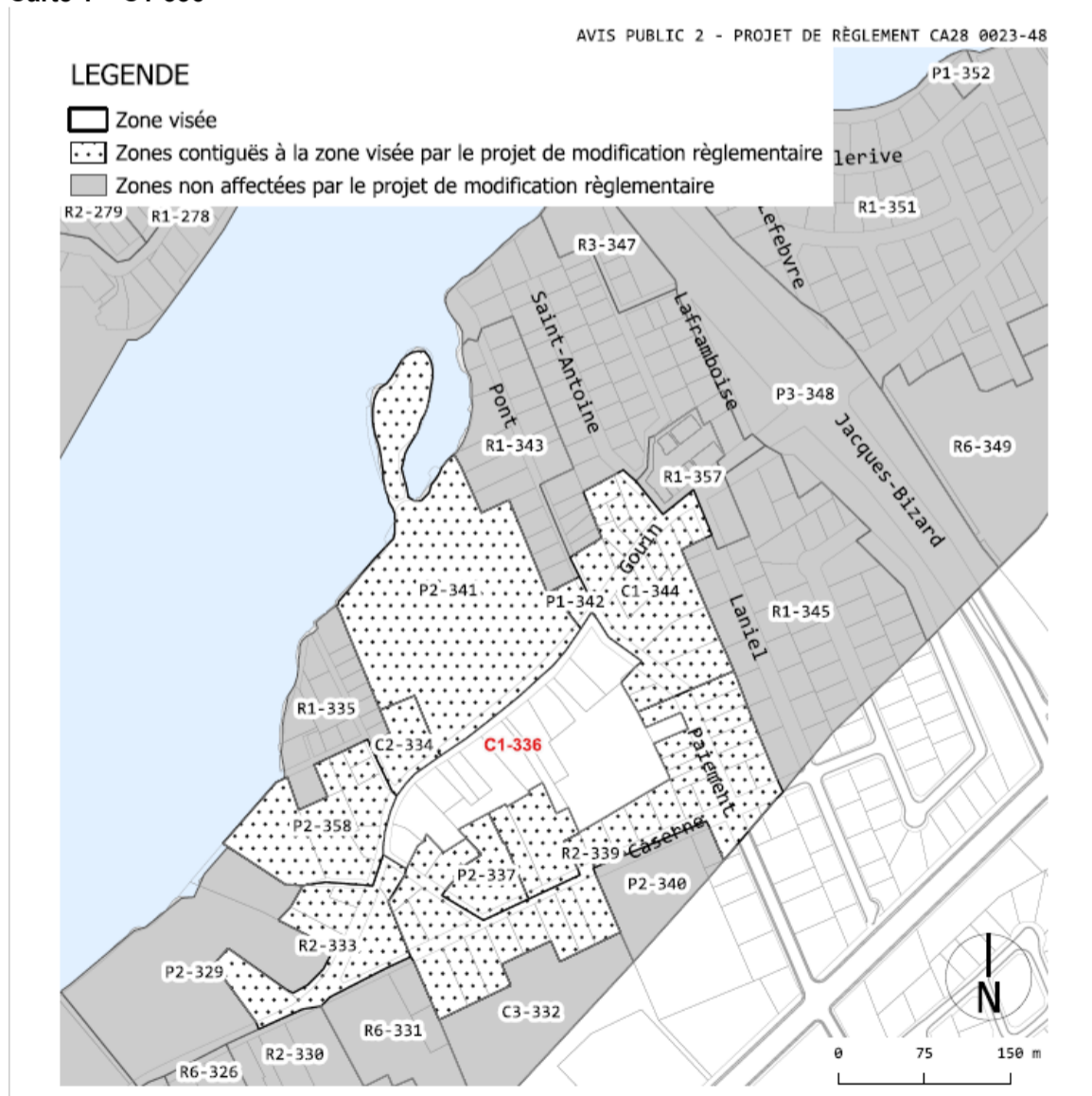
La demande vise à modifier le Règlement de zonage (CA28 0023) de la manière suivante :

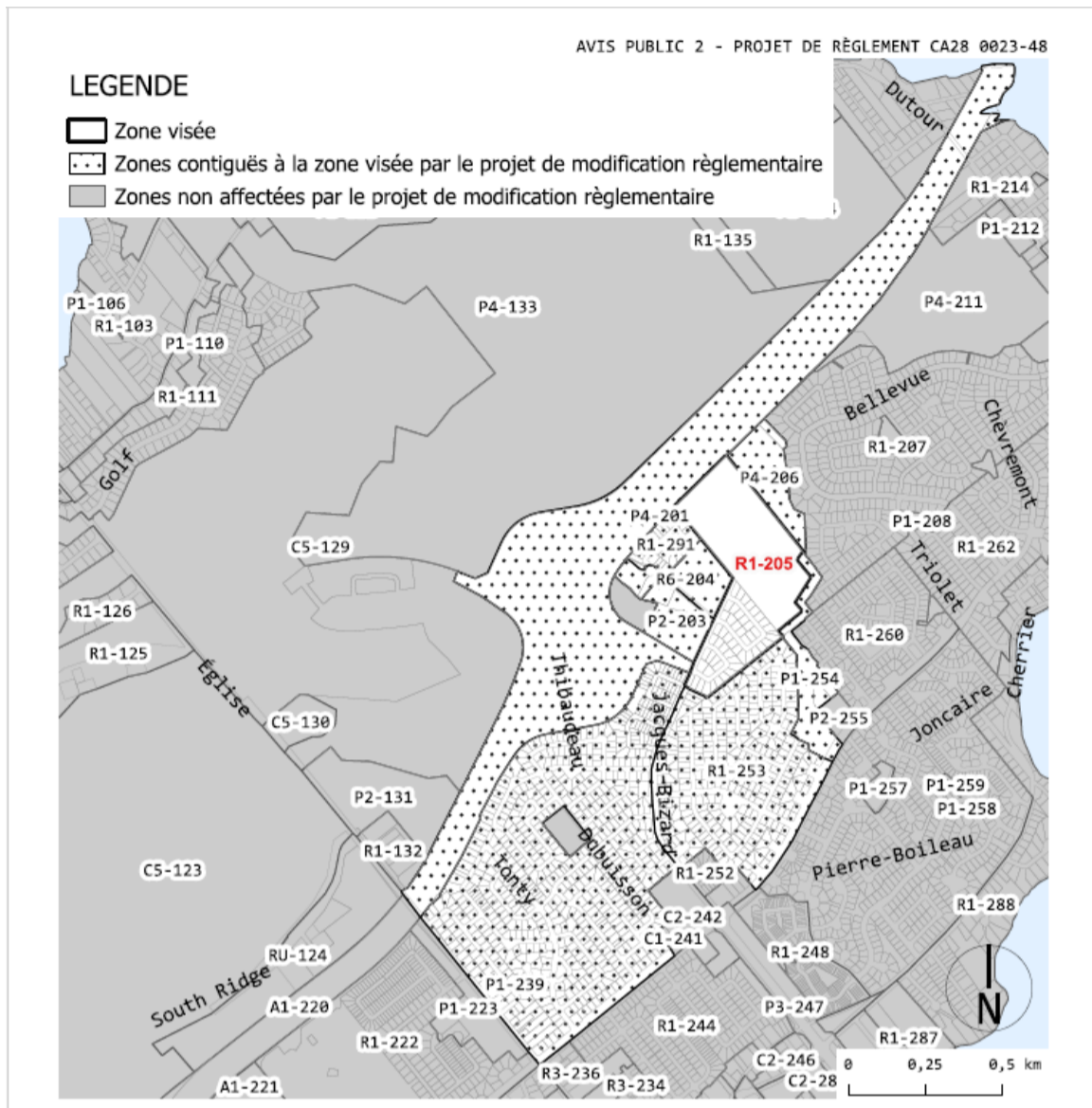
Numéro article(s)	Sujet/catégorie	Description	Zone(s) visée(s)/Classes d'usage
1 et 2	Usages spécifiques exclus et permis	<b>Abroger</b> l'usage spécifiquement exclue « <i>Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses</i> » ; <b>Autoriser</b> « <i>Brasserie artisanale est autorisé aux conditions de l'article 371.2 et scène destinée pour une performance artistique et activités connexes à l'exception des conditions inscrites aux articles 371.3</i> ».	C1-336
3	Grille des usages et normes	<b>Modifier</b> certaines normes à la grille des usages et normes de la zone R1-205 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimensions du bâtiment;</li> <li>• Densité d'occupation;</li> <li>• Les marges.</li> </ul>	R1-205
6 et 7	Classification des usages	<b>Ajouter</b> à la catégorie d'usage « C1 Voisinage » « <i>Lieux de retour des contenants consignés</i> » ; <b>Ajouter</b> à la catégorie d'usage « C5 Divertissement » « <i>Bar à l'exclusion d'un établissement exploitant l'érotisme</i> ».	Classes d'usages « C1 Voisinage » et « C5 Divertissement »
8 et 9	Marge avant	<b>Modifier</b> les normes sur les marges avant lorsqu'un ou des bâtiments principaux sont construits sur des terrains adjacents	Ensemble des zones
10	Bâtiments à usages mixtes	<b>Permettre</b> qu'un bâtiment à usage mixte puisse accueillir un logement mitoyen (juxtaposé)	Aux zones qui cohabitent les usages résidentiels et commerciales
13	Nombre minimal de cases de stationnement	<b>Ne plus exiger</b> un nombre minimal de cases de stationnement à la zone C1-336 sauf pour un usage résidentiel	Zone C1-336
14	Exemption de cases de stationnement	<b>Ajouter</b> l'usage résidentiel pour la demande d'exemption et modifier le coût.	Ensemble des zones
16	Usage complémentaire	<b>Autoriser</b> la fabrication artisanale à l'usage complémentaire pour un usage résidentiel des classes « R1 Unifamiliale » et « R2 Bifamiliale et trifamiliale »	Classes d'usage R1 Unifamiliale » et « R2 Bifamiliale et trifamiliale

Numéro article(s)	Sujet/catégorie	Description	Zone(s) visée(s)/Classes d'usage
17	Logement en sous-sol	<b>Retirer</b> l'obligation qu'un logement doive être au minimum au-dessus de la moitié du sol moyen	« R2 Bifamiliale et trifamiliale » et « R3 Multifamiliale, catégorie A (4 à 6 logements) » et « R4 Multifamiliale, catégorie B (7 logements et plus) »
18 à 20	Location de chambres	<b>Modifier et encadrer</b> certaines dispositions de la location de chambres dans une résidence unifamiliale isolée (R1)	Résidence unifamiliale isolée R1
21	Brasserie artisanale	<b>Encadrer</b> l'usage brasserie artisanale	Classe d'usages « C1 Voisinage »
22	Scène destinée pour une performance artistique	<b>Encadrer</b> l'usage complémentaire de scène destinée pour une performance artistique et activités connexes à l'usage principal « service de restauration »	Zone C1-336
23	Lieu de retour des contenants consignés	<b>Encadrer</b> l'usage sur le lieu de retour des contenants consignés	Classes d'usages « C1 Voisinage »
24 à 26	Abri d'auto et tambour temporaire	<b>Apporter</b> des ajustements sur l'installation d'un abri d'auto et tambour temporaire	Ensemble des zones

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'égard des dispositions traitées et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition. (Carte 1 R1-205 et Carte 2 C1-336 – Zones visées et contiguës).

**Carte 1 – C1-336**





## 2. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le **1er novembre 2024** ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

## 3. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

3.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 octobre 2024 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec;

3.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 octobre 2024:

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;

3.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 octobre 2024:

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit

de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 8 octobre 2024 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressé à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

#### **4. Absence de demandes**

Toutes les dispositions du second projet de règlement numéro **CA28 0023-48** qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### **5. Consultation du projet**

Le second projet de règlement numéro **CA28 0023-48** peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de L'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il peut également être consulté en ligne en cliquant sur le titre du règlement.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,  
Le 24 octobre 2024**

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza